

QUI DOIT CHANGER

« Avec des magistrats sous-payés, le risque de corruption grandit »

FRANÇOISE DE HALLEUX

Juges, procureurs du Roi, auditeurs du travail, substituts... La colère gronde parmi les 2.500 magistrats du pays. En cause : la réforme des pensions du ministre Jan Jambon (N-VA) qui, à terme, pourrait faire perdre jusqu'à 40 % de pouvoir d'achat aux magistrats pensionnés. Et cela, ils ne sont pas près de l'accepter !

« Personnellement, au régime actuel, le SPF Pension m'annonce une pension de 4.000 € brut/mois, si je travaille jusqu'à l'âge de 67 ans », témoigne Laurent Sacré, juge de paix à Marche-en-Famenne et président de l'Association Syndicale des Magistrats (ASM). « Si on applique les mesures du ministre Jambon, je perdrai 15 à 20 % de ma pension ».

Cela ne reste-t-il pas, malgré tout, une « belle pension », comme l'ont dit les agents pénitentiaires ? « Cela fait partie du populisme ambiant de dire cela ! », réagit Laurent Sacré. « Il faut rappeler que les magistrats exercent des responsabilités importantes pour un salaire nettement inférieur à celui d'un juriste universitaire dans le privé. Un magistrat n'a



Laurent Sacré, président de l'ASM et juge de paix à Marche. © D.R.

pas de chèques repas, pas de voiture de société, pas de deuxième pilier de pensions, etc. et il ne compte pas ses heures ! Dans notre métier, on n'a aucun contrôle sur le flux des dossiers. Si j'ai 50 jugements à rendre, je dois les rendre. Je travaille quasi tous les week-ends pour y arriver ! Un audit du collège des cours et tribunaux a mesuré la charge de travail des magistrats : on est à 51 h de travail par semaine, au lieu des 38 h prévues dans le statut social ! Sur base de cette charge de travail, il faudrait 700 magistrats

»

« On gagne moins que dans le privé mais notre pension compensait. M. Jambon risque de tout déséquilibrer »

Laurent Sacré
PRÉSIDENT ASM

supplémentaires (juges et magistrats du parquet) pour couvrir les besoins du pays. C'est énorme et je ne suis pas sûr que les mesures annoncées vont attirer les jeunes dans la profession ».

Quelle est la rémunération de ces magistrats ?

« Nous touchons

la même chose que les profs d'unif ou que les hauts fonctionnaires », compare Laurent Sacré. Le magazine Humo cite le cas d'un juge du tribunal de première instance de 49 ans qui touche 5.286 € net par mois et qui toucherait, sans la réforme Jambon, 3.980 € de pension à 67 ans.

UN DÉBUTANT : 6.500 € BRUT

Le SPF Justice nous a communiqué quelques rémunérations officielles, selon la fonction et l'ancienneté. Un juge ou un substitut du procureur du Roi gagne 9.513 € brut/mois avec 18 ans d'ancienneté, 11.125 € brut/mois avec 27 ans d'ancienneté, beaucoup moins pour un débutant : environ 6.500 € brut/mois ; un juge de paix : 10.389 € brut/mois avec 18 ans d'ancienneté, 11.125 € brut/mois s'il a 24 ans d'ancienneté.

Rebondissant sur la réflexion de Conner Rousseau (président de Vooruit) par rapport aux pensions des politiques, le président de l'ASM poursuit : « L'effort doit être collectif. Si des restrictions budgétaires doivent être faites, tout le monde doit réduire son train de vie. Il n'est pas question que les parlementaires ne soient pas touchés ». Laurent Sacré met toutefois le gouvernement en garde. « Si les magistrats sont sous-payés, il ne faut pas être grand clerc pour dire que le risque de corruption sera plus élevé ». Et notre État de droit menacé. ■